

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le



ID : 014-251402723-20241014-2024022BIS00000-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
14/10/2024**

Le Comité Syndical légalement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni le lundi 07 octobre 2024 à 18h00,

Mais faute de quorum constaté, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le 10 octobre 2024 pour une réunion qui a eu **le lundi 14 octobre à 14h30** dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LEMIERE Claude, M. LEMOUSSU Daniel, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric,

POUVOIR :

M. JAMIN Loïc donne pouvoir à M. BLET André,
M. COLLET-MORIN Bertrand donne pouvoir à M. LEMIERE Claude,
M. LE LOUARN Joseph donne pouvoir à M. RENAUD Frédéric,
Mme RENOUF Simone donne pouvoir à M. CAPPELLEN Guy,

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, M. BERRIER Gilbert, Mme BONHOMME Savanna, M. DAVID Karl, Mme DOS SANTOS Catherine, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LECOINTRE Camille, Mme LEROY Fabienne, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. POISSONNIERE Eric, M. PESQUEREL Yohann, M. ROUTIER Nicolas, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme LE BUGLE Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20241014-2024022BIS00000-DE



DELIBERATION N°2024-022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Exposé des motifs

Pour faire face à des dépenses non prévues en section d'investissement, notamment les dépenses suivantes :

- le surcoût de 2 BOM
- la fourniture d'un exosquellette
- la fourniture d'un compresseur
- l'acquisition de modules complémentaires pour la gestion des relevés de bacs et facturation
- le surcoût de la fourniture de colonnes avec habillage

Il convient de réajuster le budget 2024 avec une décision modificative

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations consenties par le comité syndical,

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe), paragraphe III, 1er alinéa concernant l'option du cadre budgétaire,

Vu la délibération n°2022-027 du comité syndical en date du 26/09/2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n°2023-003 du comité syndical en date du 30/01/2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2024-01 du comité syndical en date du 04/03/2024 adoptant le budget de l'exercice 2024,

Considérant que les crédits sont nécessaires pour engager les dépenses énumérées ci-dessus

Considérant que le budget 2024 ne prévoit pas suffisamment de crédits pour compenser les dépenses du chapitre 20 et 21,

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			
article	chapitre	objet	montant
2158	21	compresseur	10 000.00
2158	21	exosquellette	3 771.60
215731	21	surcoût 2 BOM	50 000.00
2051	20	logiciel module complémentaire levée du bac, facturation	18 200.00
215738	21	surcoût colonnes OMR, SL avec habillage	56 860.00
21838	21	autres matériel informatique	-60 000.00
2041481	204	subvention d'équipement	-10 000.00
TOTAL DÉPENSES SI			68 831.60

RECETTES			
article	chapitre	objet	montant
	021	virement de la section de fonctionnement	65 814.32
1316	13	subvention 80% par la CNRACL exosquellette	3 017.28

TOTAL RECETTES SI 68 831.60

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			
article	chapitre	objet	montant
	023	virement à la section d'investissement	65 814.32
TOTAL DÉPENSES SF			65 814.32
TOTAL DÉPENSES BUDGET			134 645.92

RECETTES			
articles	chapitre	objet	montant
TOTAL RECETTES SF			0.00
Sur équilibre après DM			1 047 141.68
Suréquilibre du BP			1 435 397.00
TOTAL RECETTES BUDGET			68 831.60

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- **AUTORISER** le Président à passer la décision modificative n°3

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.